

L'enseignement

De 1815 à 1833, l'instruction dans le village était confiée aux précepteurs pour les nobles, aux enseignants congréganistes pour la classe bourgeoise et mi-bourgeoise.

Le 15 août 1833 suite à la loi du 28 juillet 1833 sur l'Instruction Primaire, le Conseil Municipal décide d'installer une instruction primaire coordonnée et structurée surtout pour l'élément masculin. Un instituteur laïque est appelé. On installe les garçons à l'ancienne école des filles libres, dans la maison de M.Léon DE SICARD, rue de l'Eglise.

L'enseignement n'étant ni obligatoire, ni gratuit, le conseil municipal fixe annuellement le taux de la rétribution à payer tous les mois par les parents des élèves fréquentant l'école des garçons. Un comité municipal de surveillance des écoles est créé.

Tarifs 1834

1. Lecture seule : 1,50 F
2. Lecture + écriture : 2 F
3. Lecture + écriture + grammaire + arithmétique + orthographe : 3 F

Un comité local de l'instruction primaire surveille le fonctionnement des écoles.

L'instituteur public jouit de 2 pièces dans l'actuel bâtiment désaffecté de l'école des filles (rue de l'Eglise) : une au Nord, l'autre au Sud. La classe se trouve en bas à droite de l'entrée. On ne doit pas gêner les autres locataires qui habitent là.

En 1838 est instituée une école libre de filles.

La cohabitation école libre pour les filles, école publique pour les garçons, entraînera plus tard de graves discordes villageoises.

On projette le 19 mai 1844 de construire l'école des garçons existant actuellement sur l'Esplanade. Le terrain est cédé par un particulier pour 2000F. Un devis de l'ordre de 6.300 F est envisagé.

1842 douze garçons indigents sont choisis et 50 élèves fréquentent l'école des garçons et des filles.

1841 Conflit avec le Pouvoir Municipal : la commission indiqua à l'instituteur se ligne de conduite qui devait être exemplaire à l'école et hors de l'école.

L'instituteur était dans l'obligation de conduire les élèves à la messe, les tenir dans le silence et le recueillement, afin que rien de scandaleux ne soit entrepris. Respecter avant tout les lieux saints. Il eu un procès-verbal dressé à l'instituteur.

3 octobre 1841, l'église continue sa pression pour éliminer l'enseignement public. Le comité d'arrondissement de MURET tranchera, l'instituteur restera en place.

1848 un régime républicain s'improvisera dans l'enthousiasme.

6 déc. 1849 le premier instituteur publics Saint-Sulpicien : Antoine POISSON fut révoqué par arrêté préfectoral. Il est vrai qu'il avait adhéré à l'association fraternelle des instituteurs socialistes fondées par Pauline ROLAND et LEFRANCOIS.

1877 33 enfants sont admis sans payer dans l'école communale libre. Une dame de la bourgeoisie offre une rente de 2000 F aux frères et sœurs, sous réserve que si ces instituteurs congréganistes sont remplacés par des laïques, la somme sera reversée à la « fabrique de l'église ».

1878 admission de 30 garçons gratuits et de 28 filles. On ne paie plus dans le village pour l'instruction. M. l'Inspecteur d'Académie demande la création d'une école publique de filles. Le conseil municipal veut que les sœurs continuent et s'y oppose.

1880 un tournant. Il est établi que les confessionnels sont installés à ST.SULPICE depuis 1849. Maintenant sous la IIIe République, les plaintes fusent de partout. Etant donné la qualité de l'enseignement laïque, les gens taxent les congréganistes de négligence et d'incapacité. La roue a tourné !

Des Saint-Sulpiciens indépendants envoient leurs enfants aux écoles laïques de MONTAUT, MONTGAZIN, villages avoisinants.

Devant un tel problème le conseil municipal tranche et l'installation d'écoles laïques de garçons est décidée (garçons seulement).

Vers 1888, l'école des garçons se construit sur l'Esplanade.

Les lois de Jules FERRY (de 1881-1882) pour une scolarisation de 6 à 13 ans gratuite et obligatoire sont appliquées. La fréquentation scolaire sera favorisée par la caisse des écoles.

En 1899, s'ouvre une école primaire laïque élémentaire de jeunes filles (loi du 30 oct. 1886). Les congréganistes sont « balayés » du village et pour se raccrocher essayent de demander l'ouverture d'une école maternelle libre.



1910, les écoles Saint-Sulpiciennes se trouvent surchargées (141 élèves) en particulier les deux petites. Il serait nécessaire de créer une classe enfantine pour enfants de trois ans. Il y avait 11 filles et 14 garçons, soit 25 enfants de 3 à 5 ans qu'on enverrait à l'école. Le total record de 169 serait atteint.

